



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1996/35
22 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Quatrième session
18 avril-3 mai 1996
Point 3 de l'ordre du jour

QUESTIONS INTERSECTORIELLES, L'ACCENT ÉTANT MIS SUR LES FACTEURS
CRITIQUES DE LA DURABILITÉ

Lettre datée du 18 avril 1996, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent des Pays-Bas
auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Royaume des Pays-Bas a l'honneur de vous communiquer le résumé établi par le Président de la Conférence internationale sur le thème "Le développement industriel durable : partage des responsabilités dans un monde compétitif" (Amsterdam, 22 et 23 février 1996). La Conférence a été organisée conjointement par le Gouvernement néerlandais, la Confédération néerlandaise de l'industrie et des employeurs, la Commission des communautés européennes, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation des Nations Unies.

La Conférence avait pour objectif de formuler des recommandations et des conclusions sur la question du développement industriel durable. Elles découlaient d'un certain nombre de débats de groupe auxquels ont participé des responsables venus des gouvernements et des milieux affaires, ainsi que de diverses organisations internationales.

Je vous serais obligé de prendre les dispositions nécessaires pour diffuser le résumé ci-joint en tant que document officiel de la Commission du développement durable, à sa quatrième session. Le texte intégral du rapport du Président et le document de conférence seront disponibles lors du segment de haut niveau de la session, le 1er mai 1996.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) N. H. BIEGMAN

Annexe

RÉSUMÉ ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT D'UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE
SUR LE THÈME "LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE : PARTAGE
DES RESPONSABILITÉS DANS UN MONDE COMPÉTITIF"

Inspirés par un certain nombre de discours liminaires remarquables et par le document de conférence dû à Arthur D. Little, les participants se sont engagés dans un débat approfondi sur un large éventail de sujets.

La Conférence a pris à son compte le concept d'éco-efficience et en fait un objectif central du développement industriel durable. On a toutefois souligné que l'amélioration de l'éco-efficience n'implique pas seulement la mise au point et l'application de technologies nouvelles. Il importe également de trouver de nouveaux moyens de conduire des opérations industrielles ou commerciales en établissant des liens entre des secteurs totalement différents; de monter des coentreprises entre les services publics de distribution et les industries privées; et de créer des structures financières qui assureront une répartition équitable des coûts et des bénéfices dans le cadre des efforts menés en commun pour améliorer l'éco-efficience. De plus, il est tout à fait conforme aux concepts modernes de la théorie économique de souligner l'importance des approches institutionnelles de l'efficience économique.

On s'est accordé à penser que, vu la complexité croissante des problèmes écologiques et économiques, le développement industriel durable exigeait une coopération accrue de la part des gouvernements et du monde des affaires, compte dûment tenu de leurs responsabilités respectives. On a mis l'accent sur le rôle des accords négociés, qui peuvent servir de cadre à des partenariats entre secteur public et secteur privé. L'expérience des Pays-Bas en la matière est apparue aux yeux de beaucoup comme une sorte de modèle qui a connu un plein succès. Cependant, l'adoption d'une telle approche constitue un processus progressif qui exige à chaque étape une certaine expérience et certaines conditions avant d'aborder les étapes suivantes. En particulier :

a) On doit reconnaître que les partenariats constitueront sans doute une approche plus efficace quand la politique de l'environnement aura dépassé le niveau des "réglementations de base";

b) Il est probable que la société sera plus favorable à des approches coopératives négociées et plus déterminée à les voir conclure dans un climat actif caractérisé par une haute prise de conscience et un sentiment de l'urgence des problèmes écologiques fondamentaux;

c) Il importe également que les promoteurs d'approches coopératives cherchent dans le milieu des affaires des homologues qui soient convaincus que les objectifs à long terme de leur société coïncident avec l'amélioration de la performance environnementale, et que cette conviction soit démontrée par les déclarations des missions de ladite société et par ses méthodes de gestion;

d) Les accords négociés doivent être appuyés par des arrangements destinés à aplanir les problèmes que pourraient éventuellement causer les bénéficiaires automatiques.

En outre, la Conférence a nettement posé que le succès d'accords négociés dépendait de plusieurs conditions :

- a) Ils doivent être fondés sur la confiance mutuelle et l'équité;
- b) Ils doivent viser des objectifs ambitieux, mais réalisables;
- c) Ils doivent offrir des bénéfices mutuels au-delà de ceux qu'offrent les approches réglementaires directes;
- d) Ils doivent prévoir des indicateurs de performance appropriés afin d'assurer transparence et responsabilité.

Il importe particulièrement de s'entendre sur les moyens de mesurer la performance et les progrès afin d'assurer la crédibilité des accords aux yeux du Parlement et de tierces parties qui ne participent pas directement à leur négociation.

Il faut avoir conscience du fait que les non-initiés considèrent avec une certaine méfiance la notion de développement industriel durable parce qu'ils y voient des compromis avec des besoins sociaux concurrents.

En outre, l'application des accords suppose une approche spécifique dans chaque pays, en fonction du degré d'avancement de sa politique de l'environnement et de ses conditions institutionnelles propres, ainsi que des politiques d'investissement commercial et industriel.

Le succès du concept de développement industriel durable ne résout pas automatiquement le débat relatif aux instruments basés sur le marché. Au contraire :

- a) Il existe des vues contradictoires sur l'efficacité potentielle des incitations de marché considérées comme un mécanisme d'internalisation des coûts, ainsi que sur les problèmes politiques et économiques en jeu;
- b) Le manque d'expérience réelle en matière de concepts et d'instruments tels que les écotaxes et les autorisations échangeables rend leur compréhension difficile aux responsables, aux gens d'affaires et au grand public (consommateurs). C'est pourquoi il est nécessaire d'élargir progressivement l'utilisation des instruments financiers aux niveaux national et international;
- c) Dans le cadre du développement industriel durable, des incitations (subventions) peuvent aider à accélérer l'apprentissage lors de l'application de technologies nouvelles. Cependant, ces subventions ne devraient être que temporaires. L'attribution de prix ou récompenses peut aussi jouer un rôle positif.

Il faut prêter une attention particulière à l'amélioration des capacités de gestion de l'environnement des petites et moyennes entreprises. En particulier, la Conférence a souligné la nécessité :

a) De faciliter et de stimuler le transfert de technologies et d'expérience de la gestion aux petites et moyennes entreprises (PME);

b) D'encourager la mise en commun des compétences environnementales et des technologies à forte intensité de capital entre les PME;

c) De faire servir les contrats de fournisseurs à l'amélioration de la performance environnementale des PME.

L'éco-efficience suppose des approches plus coopératives au niveau international (par exemple, au sein de l'Union européenne). La Conférence a noté que l'application des politiques de développement industriel durable aurait quelque impact sur la liberté des échanges et la libre concurrence. On a estimé que dans de tels cas, il ne fallait pas faire obstacle aux mesures d'éco-efficience, mais trouver des moyens de rendre les règles du commerce et de la compétition plus compatibles avec l'approche coopérative.

Les sociétés multinationales ont un rôle important à jouer dans le transfert au niveau international et l'application de techniques environnementales de pointe en respectant dans toutes leurs installations le principe de la meilleure pratique.

Les institutions financières, par exemple les banques et les compagnies d'assurances, peuvent apporter une contribution exceptionnelle au progrès du développement industriel durable si elles font de la gestion saine de l'environnement une partie intégrante de leurs critères d'évaluation de la qualité de toute entreprise commerciale ou industrielle, conformément à l'hypothèse Porter selon laquelle les entreprises économiquement durables sont les entreprises éco-efficientes.

En conclusion, le Président tient à remercier tous les participants de leurs contributions très constructives. Ils ont montré que la question du développement industriel durable jouerait un rôle crucial ces prochaines années dans l'activité commerciale et industrielle. J'ai la certitude qu'ils se joindront à l'appel que je lance à la communauté internationale pour qu'elle fasse preuve d'ambition et d'esprit novateur dans ses efforts aux fins de maintenir la capacité de charge du globe sur lequel nous devons tous vivre.
